

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE
MONLET**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2024.**

Date de Convocation Publique : 04/04/2024
Date d’Affichage : 04/04/2024

Nombre de Conseillers en exercices : 09
Nombre de Conseillers Présents : 07
Nombre de Conseillers Votants : 08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Onze Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix-huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT- Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER -Raphaël SABY- Christine VALENTIN.

Etaient absents : Frédéric DELOLME, ayant donné pouvoir à Daniel PICOT ; Eric SOUBEYRE .

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 12/2024- VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2024

M le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2023 dans la mesure où le budget 2024 a pu être préparé sans prévoir d’augmentation. Le produit des impôts évoluent grâce à l’augmentation des bases votées chaque année par le parlement .

Après en avoir délibéré , le conseil décide à l’unanimité des votants, de maintenir les taux d’imposition actuels, à savoir :

- **Taxe Foncière (bâti)** : **37.29 %**
- **Taxe Foncière non -bâtie** : **53.50 %**
- **Taxe d’habitation** : **9.57%**

Le Maire : Michel DESSIMOND



Le secrétaire de séance : Philippe RITTER

Délibération n° 12/2024 certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission au contrôle
de légalité le 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Monlet

Le 21/05/2024

VOTE DES TAUX 2024-MLT